

Compte Rendu Conseil Communautaire Cœur du Perche Lundi 08 Juillet 2019 à 18h00

Le Conseil de Communauté Cœur du Perche s'est réuni le Lundi 08 juillet 2019 à 18h00 à Rémalard en Perche.

Pascal PECCHIOLI, Président, ouvre la séance.

Les délégués communautaires au nombre de 27 :

BERD'HUIS : Brigitte LUYPAERT, Alain SABRAS,

BRETONCELLES : Daniel CHEVEE, David LAMBERT, Danièle SANCHEZ,

COUR-MAUGIS-SUR-HUISNE : Thierry LIGER, Guy RIGOT,

LA MADELEINE-BOUVET :

MOUTIERS-AU-PERCHE : Michel GARNIER,

PERCHE-EN-NOCE : Philippe GOUAULT, Pascal PECCHIOLI, Marc PEILLON, Philippe PLANCHENAULT, Guy VERNEY,

REMALARD-EN-PERCHE : Marc CARRÉ, Sébastien GARNIER, Roger PIQUET, Anne REVEL-BERTRAND, Patrick RODHAIN,

SABLONS-SUR-HUISNE : Denis BOBIN, Guy CHEVALIER, Christian FETIVEAU, Martine LE NAY, Claude SENECHAL, Françoise STRASSER,

SAINT-CYR-LA-ROSIERE :

SAINT-GERMAIN-DES-GROIS : Jean-Michel OLIVIER,

SAINT-PIERRE-LA-BRUYERE : Jean-Robert DAGONEAU,

VERRIERES : Jean-Michel BOUVIER.

Sylvie MAY étant absente donne tout pouvoir à Brigitte LUYPAERT. Christophe GUIARD étant absent donne tout pouvoir à Pascal PECCHIOLI. Joël MOI étant absent donne tout pouvoir à Jean-Robert DAGONEAU.

David LAMBERT a été nommé secrétaire de séance.

I. Approbation du compte rendu du 3 juin 2019

Aucune remarque n'est apportée au compte-rendu du conseil communautaire du 3 juin 2019.

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'approuver ce compte-rendu.

II. Finances

Décisions modificatives

M. Pecchioli, Président, propose les Décisions Modificatives ci-après :

Budget SPANC

Dépenses de fonctionnement

Recettes de fonctionnement

61551 Matériel roulant	-930 €		
6742 Subventions exceptionnelles	650 €		
6161 Multirisques	280 €		
Total	0 €	Total	0 €

Budget ZI du Musset

Dépenses de fonctionnement

Recettes de fonctionnement

605 Achats de matériel, équipements et travaux	40 000 €	7015 Ventes de terrains aménagés	15 200 €
608 Frais accessoires sur terrains en cours d'aménagement	5 000 €	7133 Variation des en-cours de production de biens	45 000 €
7133 Variation des en-cours de production de biens	15 200 €		
Total	60 200 €	Total	60 200 €

Dépenses d'investissement

Recettes d'investissement

3355 Travaux	45 000 €	3355 Travaux	15 200 €
16871 Autres dettes	-29 800 €		
Total	15 200 €	Total	15 200 €

Budget Général

Dépenses d'investissement

Recettes d'investissement

2188 Autres immo. corporelles op. 24 (serv. 05001)	-2 000 €	1341 DETR op.24 (serv. 04)	12 600 €
2188 Autres immo. corporelles op.24 (serv. 05003)	-3 000 €	10222 FCTVA op.24 (serv.05005)	3 000 €
2188 Autres immo. corporelles op.24 (serv. 05004)	-1 000 €		
2181 Autres agencements op.24 (serv. 05005)	18 600 €		
2313 Constructions op.24 (serv.05005)	3 000 €		
Total	15 600 €	Total	15 600 €

(Équipement de la Maison de la Petite enfance + avenants Maison de la Petite enfance)

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'approuver ces décisions modificatives (délibérations n°109-2019, n°110-2019 et 111-2019).

Admission en non-valeur

Le Président propose, sur demande du comptable, d'admettre en non-valeur la pièce présentée sur la liste n° 3892310515 par la trésorerie de Mortagne-au-Perche en date du 18 juin 2019 pour une valeur totale de 649,80€ (cantine scolaire).

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'admettre en non-valeur la pièce présentée sur la liste n°3892310515 pour une valeur de 649,80 € (délibération n°112-2019).

FPIC

Le Président propose au Conseil communautaire d'opter pour une répartition dérogatoire du Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de choisir la répartition dite « dérogatoire libre » au titre du Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales pour l'exercice 2019 (délibération n°113-2019). Cette répartition se module ainsi :

Part EPCI : 326 346 €

Part des communes membres : 0 €

Constitution de provisions

Le Président rappelle au Conseil qu'il avait été prévu au BP 2019 Ateliers du Tertre une dotation aux provisions d'un montant de 8 695€. Il demande l'autorisation de la constituer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'ordonnancer cette dotation (délibération n°114-2019).

Avenants Maison de la Petite Enfance

Concernant la construction de la maison de la petite enfance à Sablons-sur-Huisne, il est proposé aux conseillers communautaires d'accepter les avenants suivants :

N° du Lot	Objet de l'avenant	Montant HT
10 – Plâtrerie & cloisons sèches	Fourniture et pose d'une trappe de visite CF1h	430,00 €
12 – Cloisons modulaires	Stores salle de pause	535,00 €
16 – Electricité	Prises supplémentaires vidéoprojecteur	733,20 €
17 – Plantations & clôtures	Nouvelles implantations de clôtures	2 354,66 €

En outre, il est prévu un avenant en moins-value à hauteur de 1 725 € HT sur le lot n°1-VRD pour la non réalisation d'un escalier entre l'école et la maison de la petite enfance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de réaliser ces avenants et par conséquent d'autoriser le Président ou le Vice-Président en charge des travaux à signer tout document utile pour cette fin (délibération n°115-2019).

III. Ressources Humaines

Détachement d'un agent de la collectivité

M. Rodhain, Vice-Président en charge des ressources humaines, informe le conseil communautaire qu'un agent de la collectivité a demandé un détachement pour une durée d'un an à compter du 1^{er} septembre 2019 dans la Fonction Publique Hospitalière.

Mise à disposition du technicien informatique

M. Rodhain informe le conseil communautaire qu'au 31 juillet 2019 il sera mis fin à la mise à disposition du technicien informatique auprès de la Communauté de Communes des Collines du Perche Normand.

Comité technique

M. Rodhain informe le conseil communautaire que lors de la dernière réunion du comité technique les représentants du personnel ont posé des questions notamment sur la possibilité de télétravailler et sur la fermeture annuelle des locaux de la Communauté de Communes.

Modifications de postes

En vue de la prochaine rentrée scolaire, à compter du 01/09/2019

- Il est demandé la modification du poste d'ATSEM créé par délibération de la Cdc du Perche Rémalardais en date du 01/09/2014 pour une durée hebdomadaire de 35h/35, en poste d'ATSEM pour une durée hebdomadaire de 31,58h/35.

- Il est demandé la modification du poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe modifié par délibération de la Cdc Cœur du Perche en date du 12/11/2018 pour une durée hebdomadaire de 24,89h/35, en poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe pour une durée hebdomadaire de 23,97h/35.
- Il est demandé la modification du poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe créé par délibération de la Cdc Cœur du Perche en date du 10/09/2018 pour une durée hebdomadaire de 33,01h/35, en poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe pour une durée hebdomadaire de 31,75h/35. Il est demandé une stagiairisation de l'agent sur ce poste.
- Il est demandé une stagiairisation de l'agent sur le poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe créé par délibération de la Cdc Cœur du Perche en date du 10/09/2018 pour une durée hebdomadaire de 35h/35
- Il est demandé la modification du poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe créé par délibération de la Cdc Cœur du Perche en date du 10/09/2018 pour une durée hebdomadaire de 25h/35, en poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe pour une durée hebdomadaire de 24,19h/35.
- Il est demandé la modification du poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe créé par délibération de la Cdc Cœur du Perche en date du 10/09/2018 pour une durée hebdomadaire de 17,75h/35, en poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe pour une durée hebdomadaire de 16h/35.
- Il est demandé la modification du poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe créé par délibération de la Cdc Cœur du Perche en date du 10/09/2018 pour une durée hebdomadaire de 27,91h/35, en poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe pour une durée hebdomadaire de 26,38h/35.
- Il est demandé la modification du poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe créé par délibération de la Cdc Cœur du Perche en date du 10/09/2018 pour une durée hebdomadaire de 27,43h/35, en poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe pour une durée hebdomadaire de 30,06h/35.
- Il est demandé la modification du poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe créé par délibération de la Cdc Cœur du Perche en date du 10/09/2018 pour une durée hebdomadaire de 10h/35, en poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe pour une durée hebdomadaire de 11,2h/35.
- Il est demandé la modification du poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe créé par délibération de la Cdc Cœur du Perche en date du 10/09/2018 pour une durée hebdomadaire de 21,5h/35, en poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe pour une durée hebdomadaire de 21,12h/35.
- Il est demandé la modification du poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe créé par délibération de la Cdc Cœur du Perche en date du 10/09/2018 pour une durée hebdomadaire de 6,3h/35, en poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe pour une durée hebdomadaire de 6,04h/35.
- Il est demandé la modification du poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe créé par délibération de la Cdc Cœur du Perche en date du 10/09/2018 pour une durée hebdomadaire de 26h/35, en poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe pour une durée hebdomadaire de 32,57h/35.
- Il est demandé la création d'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe pour une durée hebdomadaire de 13,13h/35.

En outre, à la demande d'un agent de la collectivité,

- Il est demandé la modification du poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe créé par délibération de la Cdc Cœur du Perche Rémalardais en date du 01/09/2014 pour une durée hebdomadaire de 7,08h/35, en poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe pour une durée hebdomadaire de 6,15h/35, à compter du 01/09/2019.

IV. Affaires scolaires

Convention avec la piscine de Bretoncelles

M. Verney, Vice-Président en charge des affaires scolaires, informe le Conseil communautaire que la piscine de Bretoncelles peut désormais accueillir des élèves dans le cadre scolaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de conventionner avec la commune de Bretoncelles pour permettre aux élèves des écoles d'utiliser la piscine (délibération n°116-2019).

Créations/Modifications/Suppressions de postes

M. RODHAIN, Vice-Président en charge des ressources humaines, et M. VERNEY, Vice-Président en charge des affaires scolaires, informent le Conseil communautaire des différents aménagements d'emploi du temps pour l'année scolaire 2019-2020.
(délibération n°122-2019).

Canicule

M. Verney revient sur l'épisode de canicule de la semaine n°26 qui a notamment impacté l'école de Berd'huis.

V. Animation, Jeunesse, Petite enfance

Aménagement de la Maison de la Petite Enfance

Mme Luypaert, Vice-Présidente en charge notamment de la jeunesse, informe le conseil communautaire des devis retenus pour l'aménagement du site ainsi que les missions gérées actuellement par People & Baby (obtention agrément PMI, recrutement, etc.).

Centres de loisirs

Mme Luypaert effectue un point sur le déroulement des centres de loisirs pour cet été 2019.

VI. Développement économique

Sollicitation subvention Conseil Départemental construction bâtiment relais à Sablons-sur-Huisne

M. LIGER, Vice-Président en charge du développement économique, rappelle au conseil communautaire les grandes lignes du projet Dubant et notamment le plan financier de cette

opération. Ainsi, il est prévu en recettes des subventions de la part de l'Etat et du Conseil Départemental. A ce jour, seule la subvention DETR est acquise à hauteur de 250 320 €. Pour le Conseil Départemental, la subvention peut atteindre jusqu'à 10 % du coût total des travaux HT, soit un peu plus de 75 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental de l'Orne pour la réalisation de ce projet (délibération n°117-2018).

Extension Soparco

M. Liger rappelle au conseil communautaire le projet d'extension de l'entreprise Soparco à Sablons-sur-Huisne. Une réunion s'est déroulée début juillet entre son dirigeant et les élus de la CdC afin de finaliser les conditions de ce projet. La Communauté de Communes achèterait 3 127 m² appartenant à Soparco et lui vendrait 15 098 m² au tarif unique de 6,1 € HT, soit une soulte positive pour la CdC de 73 023 € HT. Les frais notariés seraient supportés à hauteur de 80% par Soparco et de 20 % par la CdC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire autorise à l'unanimité d'effectuer un échange-vente avec l'entreprise Soparco selon les termes précédents (délibération n°118-2019). De plus, il autorise le Président à signer tout document utile à cette fin.

VII. Travaux

Projet Dubant

M. Bobin, Vice-Président en charge des travaux, fait un point sur le début des travaux du projet Dubant.

Etat d'avancement des différents chantiers

M. Bobin informe le conseil communautaire de l'état d'avancement des autres chantiers menés par la CdC.

VIII. Voirie

Point d'information sur les différents chantiers

M. Dagoneau, Vice-Président en charge de la voirie, a fait le point sur les divers chantiers réalisés par la Communauté de Communes Cœur du Perche. Ainsi, les travaux de broyage vont reprendre à compter du 8 et du 15 juillet. Par ailleurs, l'entreprise Martin, en charge du curage, a eu des problèmes avec sa pelle. Par conséquent, le calendrier va être décalé. Eurovia a commencé les travaux de voirie (purgés). De son côté, Colas débutera le revêtement des chemins à compter du 16 juillet. Enfin, M. Dagoneau remercie les employés techniques des communes de Sablons-sur-Huisne et de Saint-Pierre-la-Bruyère pour les travaux réalisés.

IX. Tourisme

Circuits de randonnée

En l'absence de Mme Massola, Vice-Présidente en charge notamment du tourisme, M. Chevéé présente au conseil communautaire les travaux réalisés dans le cadre de la signalétique et du balisage des chemins de randonnée : 120 poteaux & 200 lames pour un coût de 8 138 € et la pose de l'ensemble pour un budget de 6 660 €. Cette opération est financée à hauteur de 65 % par du LEADER, 15 ou 30 % par le Conseil Départemental (si qualité Orne) et le reste en autofinancement (taxe de séjour)

Par ailleurs, 6 nouveaux circuits vont être inscrits dans le cadre du projet piloté par le Parc Naturel Régional de Perche :

- Noble logis du Perche (Rémalard-en-Perche) ;
- La Maison de Maugis (Cour-Maugis-sur-Huisne) ;
- Les Belles Vues de St Laumer (La Madeleine-Bouvet) ;
- La Marche de l'écrevisse (Bretoncelles) ;
- La Corbonasière (Cour-Maugis-sur-Huisne) ;
- Les Vieilles Trognons (Verrières).

X. Questions diverses et informations

INDEMNITE DE CONSEIL AU COMPTABLE DU TRESOR

Il est rappelé au Conseil communautaire la délibération n°233-2017 qui décidait l'attribution de l'indemnité à hauteur de 100%.

RAPPORT D'ACTIVITES DU SMIRTOM 2018

Il est présenté au conseil communautaire le rapport d'activité du SMIRTOM pour l'année 2018.

Après en avoir délibéré et que Monsieur Guy VERNEY se soit retiré de la salle du conseil, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'approuver le rapport d'activités de l'année 2018 du SMIRTOM (délibération n°119-2019).

PARTICIPATION AU CBE

Il est proposé une adhésion au CBE de Nogent le Rotrou pour l'année 2019. L'adhésion est de 0,459 € par habitant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'adhérer au Comité du Bassin d'Emploi du Perche Nogentais pour l'année 2019 (délibération n°120-2019).

TARIFS RESTAURATION SCOLAIRE

Il est rappelé la délibération n°119-2018, en date du 15 mai 2018, portant sur la tarification des repas scolaires par laquelle le Conseil communautaire avait décidé de facturer le coût du repas à 3,25 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'appliquer à compter du 1^{er} septembre 2019, et cela pour une durée indéterminée, les tarifs suivants pour le service rendu aux usagers des cantines scolaires :

- pour les cantines de Berd'huis, de Bretoncelles, de Perche-en-Nocé (Nocé et Préaux-du-Perche), de Rémalard-en-Perche et de Sablons-sur-Huisne : 3,30 € par repas

Ce tarif est appliqué également pour les agents ATSEM, les agents communaux ou intercommunaux intervenant dans les écoles ainsi que les personnes en situation de stage.

De plus, il est appliqué un tarif pour les enfants allergiques (1,65 € par repas) et un tarif pour les enseignants et les extérieurs (6,00 € par repas) sur l'ensemble des cantines précitées (délibération n°121-2019).

RAPPEL COMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Il est rappelé aux élus communautaires que le conseil communautaire doit se prononcer avant le 31 août 2019 sur la composition du conseil communautaire qui sera mis en place à la suite des élections municipales de 2020. Cependant, cette décision ne peut être prise que si toutes les communes ont délibéré sur la proposition émise par le conseil communautaire.

Le Prochain Conseil Communautaire se tiendra le **mercredi 28 août 2019 à 18 heures** dans les locaux de la Communauté de Communes Cœur du Perche.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président remercie les membres du Conseil Communautaire.

